

Objectif spécifique

Programme

PO FEDER FSE Aquitaine 2014/2020

Axe 4

Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique

Objectif thématique 4

Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs

Investissement prioritaire FEDER 4 (b)

En favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

4.2

Réduire l'intensité énergétique des entreprises

Résultat à atteindre

Baisse de l'intensité énergétique des entreprises

Les entreprises aquitaines des secteurs de l'industrie et du tertiaire représentent 35,4 % de la consommation d'énergie finale régionale, soit 35 088 GWh⁵⁸. Elles produisent ainsi 21,7 % des émissions de GES de la région.

Le seul secteur industriel (hors industrie agroalimentaire) atteint 20 434 GWh. Le papier-carton, la chimie de base et les industries agroalimentaires représentent à eux seuls 78 % de la consommation d'énergie. Ces trois secteurs, fortement présents en Aquitaine, seront particulièrement ciblés par le programme opérationnel FEDER-FSE qui les accompagnera dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs process et de leurs bâtiments.

D'importants gisements d'économies demeurent aussi dans le secteur des nombreuses et autres entreprises régionales. Les diagnostics énergétiques réalisés dans ce domaine mettent en évidence des gisements d'économies d'énergie potentielles compris en moyenne entre 10 % et 20 %.

La maîtrise de leur consommation et l'amélioration de leur efficacité énergétique constituent par ailleurs pour les entreprises un enjeu majeur de compétitivité et de croissance, soumises au renchérissement continu de la facture énergétique, multipliée par six en quarante ans et par trois en dix ans en France, à 69 milliards d'euros en 2012⁵⁹.

Les principaux investissements soutenus porteront d'abord sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des process de production. Ils porteront ensuite sur la gestion de l'énergie dans l'entreprise, en particulier sur son stockage.

Les entreprises seront mobilisées par l'intermédiaire d'un appel à projets spécifique et de l'appel à manifestations d'intérêt en performance industrielle lancé en février 2014 par la Région Aquitaine dans le cadre du plan « Usine du futur ». Les diagnostics réalisés pour lauréats pourront en effet déboucher sur des investissements. Les pôles de compétitivité seront par ailleurs mobilisés pour sensibiliser leurs adhérents.

Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique (pour le FEDER et le Fonds de cohésion)

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR8	Production de chaleur renouvelable* * Bois énergie dans l'industrie et le tertiaire, méthanisation, géothermie	GWh	Plus développée	11 926	2010	14 300 (+20 %)	Observation et statistiques du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (SOeS)	Biannuelle

* L'intensité énergétique mesure la quantité d'énergie qu'il faut consommer pour produire une unité de Produit intérieur brut. Sa diminution traduit un gain de productivité énergétique.

⁵⁸Source : Observatoire régional énergie changement climatique air, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (SOeS), 2010

⁵⁹Source : Conseil national du débat sur la transition énergétique - rapport du groupe de travail « la compétitivité des entreprises françaises dans la transition énergétique » - mai 2013.

Actions à soutenir au titre de l'OS 4.2

Description du type et exemples d'actions à soutenir

- **les principaux groupes cibles** : entreprises
- **les territoires spécifiques ciblés** : l'Aquitaine. Cependant, les territoires les plus en difficultés (cf. la définition de cette notion Section 5 du PO) feront l'objet d'un soutien majoré, dans le respect de la réglementation européenne
- **les types de bénéficiaires** : entreprises, organisations professionnelle, associations...

a) Investissements matériels et immobiliers des entreprises :

- en matière de d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments industriels et tertiaires
- en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique des process industriels et notamment la récupération de chaleur fatale⁶⁰

b) Investissements dans des technologies et process innovants permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des entreprises

c) Investissements dans des solutions technologiques pour l'optimisation des consommations d'énergie : hydrogène et piles à combustibles, stockage de l'énergie et batteries, véhicule décarboné, réseaux énergétiques intelligents...

d) Accompagnement des entreprises au travers d'opérations partenariales en faveur de la maîtrise de l'énergie (études, audits énergétiques...)

Principes directeurs régissant la sélection des opérations

La rénovation énergétique des bâtiments industriels et tertiaires devra atteindre le niveau de performance exigé par le label « Effinergie rénovation »⁶¹.

Concernant la récupération de chaleur, ne seront éligibles à cet investissement prioritaire que les projets d'autoconsommation.

Seuls les études et audits énergétiques relevant d'actions partenariales seront soutenus.

Les projets d'optimisation des consommations d'énergie seront soutenus dans le cadre de l'axe 4 en cohérence avec les dispositions des axes 1 : seront soutenus ici des projets technologiquement matures portés par des PME et des grandes entreprises. La phase de R&D sera soutenue dans le cadre de l'axe 1 et de la stratégie de spécialisation intelligente.

En termes de réseaux énergétiques intelligents, les projets accompagnés dans le cadre de l'axe 4 porteront sur les investissements des opérateurs énergétiques (PME et grandes entreprises) qui faciliteront l'intégration des EnR dans les réseaux de distribution d'énergie. L'installation des infrastructures numériques nécessaires à la transmission des informations utiles relèvera de l'axe 3.

La modalité de l'appel à projet sera utilisée par l'Autorité de gestion pour des projets d'efficacité énergétique dans les entreprises, en s'appuyant principalement sur les filières agroalimentaire, bois papier, aéronautique et chimie.

Les opérations devront être en cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité des chances, non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes, et développement durable.

Utilisation prévue des instruments financiers

Sans objet

Utilisation prévue des grands projets

Sans objet

Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					H	F	T		
CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	FEDER	Plus développée	45			Synergie	Annuelle
CO34	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	teqCO2	FEDER	Plus développée	20 000			Synergie	Triannuelle

⁶⁰Définition : chaleur dégagée par un processus dont la production de chaleur n'est pas l'objet. La production de chaleur est un effet collatéral du processus, non souhaité mais non évitable. Exemple : chaleur dégagée par l'incinération des déchets (processus ayant pour objet l'élimination des déchets).

⁶¹La consommation conventionnelle d'énergie primaire du bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage des locaux est inférieure de 40 % à la consommation conventionnelle de référence définie dans la Réglementation thermique dite globale (Cep < Cref - 40%).